

DÉPARTEMENT DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT

PLAN D'ÉTUDES

Formation à l'enseignement pour le degré secondaire I (DEDS)

Programme d'études Master *Major*
90 crédits ECTS

Valable à partir du semestre d'automne 2025

Approuvé par la Commission Études de la Faculté le 28 mars 2025

Approuvé par la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) le 12 août 2025

1 Bases légales

Ce plan d'études repose sur les bases juridiques suivantes :

- Règlement du 19 septembre 2024 concernant les conditions d'admission complémentaires à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation
- Règlement du 19 septembre 2024 des études à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (Règlement des études)
- Directives du 17 octobre 2024 relatives à la reconnaissance des acquis antérieurs

2 Informations générales sur les études

2.1 Description du programme d'études

Ce programme d'études de Master est la composante principale de la voie d'études **Master of arts en enseignement pour le degré secondaire I**. Il s'adresse exclusivement à des étudiant·e·s visant l'enseignement dans les écoles du degré secondaire I. Outre le titre de Master, un **Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I (DEDS)**, reconnu par la CDIP, est conjointement délivré aux étudiant·e·s.

2.2 Langue de la formation

Le programme d'études *Formation à l'enseignement pour le degré secondaire I (DEDS)* de 90 crédits ECTS peut s'effectuer en français ou en allemand. Ce document présente le plan d'études francophone.

2.3 Conditions et délais d'admission

Les conditions d'admission à l'Université de Fribourg (Règlement du 26 mars 2020 concernant l'admission et l'immatriculation des étudiant·e·s et des auditeurs et auditrices à l'Université de Fribourg), ainsi que les conditions d'admission à la Faculté (Règlement concernant les conditions d'admission complémentaires) font foi.

Les candidat·e·s titulaires d'un Bachelor délivré par une haute école reconnue par l'Université de Fribourg dont la formation correspond à deux programmes disciplinaires sont admis·e·s au « préalable » au Master de 60 crédits ECTS au maximum. En outre, un programme d'études Discipline de 50 crédits ECTS maximum est exigé. Ces conditions doivent être remplies avant les études de Master. Si l'ensemble des conditions dépasse 90 crédits ECTS, l'admission au Master est refusée.

Les candidat·e·s doivent se former pour trois (minimum) à quatre disciplines – dans lesquelles la formation scientifique de niveau Bachelor a été effectuée – à l'exception des personnes titulaires d'un diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité reconnu par la CDIP. Les titulaires d'un tel diplôme peuvent débiter la formation Master DEDS dans une ou deux disciplines d'enseignement, pour autant que les disciplines d'enseignement pour lesquelles elles ont été formées au niveau secondaire II correspondent à des disciplines du secondaire I.

Le début des études n'est possible qu'au semestre d'automne. Les inscriptions tardives ne sont pas autorisées.

En sus des formalités d'admission et d'inscription à l'Université, les candidat·e·s sont tenus de se pré-inscrire pour les stages auprès du secrétariat du Centre entre le 1^{er} et le 28 février de la même année précédant le début souhaité des études Master. Le formulaire de pré-inscription aux stages est à compléter en ligne via un lien (disponible depuis le site Internet du Centre uniquement durant le mois de février). L'avancement dans le cursus de formation est examiné par la Commission des stages afin de déterminer si les stages Master peuvent être organisés. La décision prise est communiquée dès que possible au/à la candidat·e. En règle générale, tous les crédits du cursus Bachelor doivent être validés avant l'entrée en Master.

2.4 Conditions d'accès aux études de Master anticipées

L'étudiant·e en formation BA_SI ou BSc_SI à l'Université de Fribourg, qui a suivi l'intégralité des unités d'enseignement de ses programmes d'études et à qui il reste au maximum 10 crédits ECTS à valider peut obtenir de manière anticipée – sous réserve de l'organisation des stages mentionnées au chapitre 2.3 – un maximum de 30 crédits ECTS du programme de Master correspondant à des prestations qui y sont requises.

2.5 Mobilité

En raison des stages, un semestre de mobilité ne peut être envisagé sans prolonger la durée des études.

2.6 Titres décernés

Le titre décerné est **Master of Arts en enseignement pour le degré secondaire I**.

Le **Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I (DEDS)** est délivré conjointement au Master.

3 Programme d'études

Les 90 crédits ECTS du programme d'études sont structurés en cinq modules obligatoires qui s'échelonnent sur l'ensemble de la durée de la formation.

3.1 Objectifs de la formation

Le programme d'études approfondit la formation en sciences de l'éducation et en didactique (y compris la formation pratique) débutée au Bachelor. Le référentiel de compétence de la formation DEDS (disponible sur le site Internet du Centre) précise les objectifs spécifiques qui doivent être acquis durant la formation (en voie d'acquisition), respectivement en fin de cursus Master dans les domaines institutionnel, didactique, pédagogique, social, professionnel et chercheur. Ce référentiel distingue en outre les compétences développées lors des stages et lors des cours pour chaque année de formation.

3.2 Structure générale de la formation

Les étudiant·e·s qui suivent la *Formation à l'enseignement pour le degré secondaire I (DEDS)* ont un plan d'études qui organise les différentes unités d'enseignement sur trois semestres. Sous conditions justifiées, il est toutefois possible d'envisager la formation sur une durée plus longue. Dans ce cas, l'organisation du plan d'études doit être discutée avec le responsable du programme d'études.

Module	Crédits ECTS
Module 1 : Connaissances didactiques disciplinaires et interdisciplinaires	18
Module 2 : Connaissances socio-culturelles, socio-affectives et pédagogiques	15
Module 3 : Identité et savoir-faire professionnels	15
Module 4 : Démarche scientifique et attitude de recherche	12
Module Mémoire de Master	30

Module 1 : Connaissances didactiques disciplinaires et interdisciplinaires

Ce module est orienté sur l'organisation des apprentissages et des enseignements différenciés. Il vise à donner une vue d'ensemble des outils conceptuels les plus importants générés par les champs des sciences de l'éducation ainsi que des procédés, méthodes et techniques assurant l'optimisation des conditions de transformation des rapports qu'un apprenant entretient avec le savoir. L'étudiant·e-enseignant·e est ainsi amené·e à développer et à exploiter de façon critique des ressources mobilisables en situation réelle et constitutives d'une expertise professionnelle.

Les aspects suivants sont abordés dans ce module :

- > concevoir des situations d'enseignement / apprentissage
 - définir les objectifs et organiser la progression
 - définir les activités et identifier les difficultés
- > mettre en œuvre des situations d'enseignement / apprentissage
 - organiser l'espace et le temps scolaire, utiliser les supports et moyens
 - adapter l'intervention en fonction des réactions
- > analyser des situations d'enseignement / apprentissage
 - mettre en relation les résultats obtenus avec les caractéristiques du projet et les événements observés
 - apprécier l'efficacité de son action pour la conception de séquences ultérieures

Module 2 : Connaissances socio-culturelles, socio-affectives et pédagogiques

Ce module est centré sur la formation de la personne en relation dans les différents contextes sociaux (apprenants, collègues, société) où s'inscrit toute action d'apprentissage et d'enseignement. Il traite de certains apports des sciences de l'éducation et de la psychologie, ainsi que des enjeux sociétaux des pratiques scolaires pertinents à la compréhension de situations relationnelles vécues en classe et autour de la classe en vue d'une adaptation conséquente aux divers publics scolaires. Les étudiant·e·s-enseignant·e·s sont amené·e·s à développer des habiletés communicationnelles en relation avec des situations complexes (hétérogénéités diverses) ainsi qu'à se positionner dans le système éducatif en général et à étayer leur propre conception éducative.

Les aspects suivants sont abordés dans ce module :

- > gérer la classe et la diversité des élèves
 - varier les situations d'apprentissage pour atteindre un même objectif
 - gérer des modalités pédagogiques différentes en fonction de la diversité des apprentissages
 - tirer parti de la diversité des élèves
- > maîtriser la relation pédagogique
 - reconnaître et assumer l'asymétrie de la relation éducative
 - élaborer, faire comprendre et faire respecter un système de règles
 - observer et situer les élèves dans une dynamique de progrès, ajuster les décisions en fonction des réactions constatées
- > situer son action dans celle d'une équipe et d'un système éducatif
 - travailler en équipe à l'élaboration et à la mise en œuvre du curriculum
 - collaborer avec les intervenants des structures spécialisées

Module 3 : Identité et savoir-faire professionnels

Ce module a une forte visée professionnalisante. Il porte délibérément sur les liens que les étudiant·e·s-stagiaires tissent progressivement entre les savoirs et la pratique d'enseignement. Les démarches mises en place et les problématiques abordées dans ce module sont spécifiques à cette interface. Les stagiaires sont ainsi amené·e·s à élaborer, formuler et soutenir une identité professionnelle propre à partir de leur rôle d'enseignant·e.

Les aspects suivants sont abordés dans ce module :

- > développer une éthique professionnelle
 - faire appel à une éthique et à une équité pédagogiques
 - consolider sa posture éthique et sa responsabilité professionnelle
- > approfondir sa connaissance du terrain
 - situer les ressources et les contraintes du système scolaire
 - en connaître les règles explicites et implicites
- > se développer professionnellement
 - réfléchir sur les raisons de son choix professionnel
 - se mettre dans la perspective d'un développement professionnel permanent
 - collaborer avec des collègues dans une logique de professionnalisation

Module 4 : Démarche scientifique et attitude de recherche

Ce module est en lien direct avec le mémoire de master. C'est pourquoi il a non seulement une visée de formation, mais également une visée pragmatique d'accompagnement et de suivi des travaux de recherche. Il vise prioritairement à développer chez les étudiant·e·s-enseignant·e·s une attitude de recherche, c'est à dire une remise en question régulière de leurs connaissances, de leurs pratiques et une actualisation de celles-ci. Secondairement, il vise à développer des compétences de recherche ainsi qu'une attitude interrogative au sujet des savoirs enseignés.

Les aspects suivants sont abordés dans ce module :

- > développer des compétences de recherche liées au travail de Master
 - élaborer une problématique, poser une hypothèse et son opérationnalisation
 - prélever, traiter et analyser des données
 - communiquer le produit de la recherche
- > faire preuve d'une attitude « de recherche » dans la pratique d'enseignement
 - privilégier l'activité questionnante et l'ouverture à des solutions nouvelles plutôt qu'une approche dogmatique
 - être capable d'appliquer une systématique dans la recherche de solutions
 - faire appel à l'initiative personnelle pour le développement des pratiques

Module Mémoire de Master

Ce module comprend le mémoire de Master ainsi que sa soutenance devant un jury. Le mémoire est une recherche personnelle (et individuelle) – comportant une partie empirique – qui doit témoigner de la capacité à approfondir une thématique en lien avec la pratique de l’enseignement et à produire du savoir selon des principes et critères scientifiques. Durant le processus d’élaboration, un·e superviseur/se assiste et conseille l’étudiant·e dans la réalisation de son mémoire.

3.3 Disciplines d’enseignement

Les différentes disciplines d’enseignement sont :

- Activités créatrices
- Allemand
- Allemand langue étrangère
- Anglais
- Arts visuels
- Economie familiale
- Education numérique
- Education physique
- Ethique et cultures religieuses
- Français
- Français langue étrangère
- Géographie
- Grec
- Histoire
- Italien
- Italien langue étrangère
- Latin
- Mathématiques
- Musique
- Romanche
- Sciences de la nature

3.4 Structure des modules

Il n'existe aucun cours ou module à choix ; seuls les cours de didactique disciplinaire (dans le module 1) varient selon les disciplines d'enseignement de l'étudiant-e.

Le détail des objectifs de chaque unité d'enseignement, en lien avec le référentiel de compétence pour la formation DEDES et avec les formes de travail de l'objectif sont disponibles sur le site Internet du centre.

Modules et unités d'enseignement	M1/M2	Semestre	Crédits ECTS
Module 1 : Connaissances didactiques disciplinaires et interdisciplinaires			18
<i>Didactique disciplinaire (2 crédits ECTS pour chaque UE)</i>			6
F24.00837 - Didactique Activités créatrices - Master	M1	SA+SP	
F24.00621 - Didactique Allemand langue étrangère - Master	M1	SA+SP	
F24.00731 - Didactique Allemand langue maternelle - Master	M1	SA+SP	
F24.00734 - Didactique Anglais - Master	M1	SA+SP	
F24.00822 - Didactique Arts visuels - Master	M1	SA+SP	
F24.00829 - Didactique Economie familiale - Master	M1	SA+SP	
F24.00885 - Didactique Education numérique - Master	M1	SA+SP	
F24.00747 - Didactique Education physique - Master	M1	SA+SP	
F24.00767 - Didactique Ethique et cultures religieuses - Master	M1	SA+SP	
F24.00648 - Didactique Français - Master	M1	SA+SP	
F24.00732 - Didactique Français langue étrangère - Master	M1	SA+SP	
F24.00678 - Didactique Géographie - Master	M1	SA+SP	
F24.00737 - Didactique Grec - Master	M1	SA+SP	
F24.00748 - Didactique Histoire - Master	M1	SA+SP	
F24.00769 - Didactique Italien langue maternelle - Master	M1	SA+SP	
F24.00786 - Didactique Italien langue étrangère - Master	M1	SA+SP	
F24.00788 - Didactique Latin - Master	M1	SA+SP	
F24.00684 - Didactique Mathématiques - Master	M1	SA+SP	
F24.00756 - Didactique Musique - Master	M1	SA+SP	
F24.00801 - Didactique Sciences de la nature - Master	M1	SA+SP	
* F24.00590 - Didactique générale – Master	M1	SA	2
F24.00820 - Stage en responsabilité partagée - M1	M1	SA+SP	6
* F24.00729 - Expertise et évaluation pédagogique	M1	SP	1
* F24.00968 - Scénario numérique didactique	M2	SA	1
F24.00744 - Stage en responsabilité et/ou en emploi - M2	M2	SA	2
Module 2 : Connaissances socio-culturelles, socio-affectives et pédagogiques			15
* F24.00807 - Gestion de classe	M1	SA	2
F24.00693 - Stage en responsabilité partagée, sit. particulières et/ou difficiles - M1	M1	SA	2
* F24.01044 - Adolescence et scolarité	M1	SP	3
F24.00814 - Stage en responsabilité partagée, activités scolaires hors cours - M1	M1	SP	1
* F24.00862 - Diagnostic et conseil pédagogiques	M2	SA	2
* F24.00863 - Difficultés d'apprentissage	M2	SA	2
* F24.01002 - École et pédagogie inclusives	M2	SA	3

Modules et unités d'enseignement	M1/M2	Semestre	Crédits ECTS
Module 3 : Identité et savoir-faire professionnels			15
F24.00696 - Stage en responsabilité partagée, activités scolaires hors cours - M1	M1	SA	1
* F24.00726 - Analyse des conditions de travail et approche réflexive du métier	M1	SA	1
F24.00969 - Analyse de pratiques I	M1	SP	2
F24.00754 - Stage en responsabilité partagée - M1	M1	SP	2
F24.00815 - Stage en responsabilité partagée, sit. particulières et/ou difficiles - M1	M1	SP	2
F24.00746 - Analyse de pratiques II	M2	SA	1
F24.00755 - Stage en responsabilité et/ou en emploi - M2	M2	SA	6
Module 4 : Démarche scientifique et attitude de recherche			12
* F24.01004 - Initiation à la recherche en éducation	M1	SA+SP	6
* F24.00727 - Colloque de recherche 1	M1	SA	1
* F24.00728 - Séminaire d'accompagnement du mémoire	M1	SA	1
* F24.01042 - Mesure et évaluation	M1	SP	2
* F24.00745 - Méthodes d'analyse de données	M2	SA	1
* F24.00749 - Colloque de recherche 2	M2	SA	1
Mémoire de Master			30

Remarque : * Cours pouvant faire l'objet d'une troisième tentative (art. 24 al. 4 du Règlement des études)
M1 : 1^{ère} année master / M2 : 2^{ème} année master

3.4.1 Stages

Le placement des stagiaires est du ressort des directions des Cycles d'orientation du canton de Fribourg. En principe, un·e stagiaire n'est pas placé·e dans le même CO pour ses différents stages au cours de la formation DEDS qui comprend les stages B2 et B3 (au Bachelor) et M1 et M2 (au Master). Les stages Deutsch et en Français langue étrangère, se déroulent en règle générale dans les OS (Orientierungsschule) germanophones du canton.

En cas d'engagement dans un CO du canton de Fribourg, respectivement du canton du Valais, dans une ou plusieurs disciplines de la formation, le dernier stage (M2) peut être réalisé en emploi.

Stages M1

En première année de Master (semestres 1 et 2) les UE de stages se répartissent de la façon suivante :

- 8 crédits ECTS (60 périodes) en responsabilité partagée - M1, à répartir de manière égale en fonction du nombre de disciplines, avec exploitation dans le module 1 (6 crédits ECTS) et dans le module 3 (2 crédits ECTS). Ces 60 périodes équivalent à 240 heures de travail pour l'étudiant·e (préparation, mise en œuvre, évaluation, bilan, réalisation des « traces »).
- 4 crédits ECTS (30 périodes) en responsabilité partagée - M1 dans des situations scolaires difficiles et/ou particulières, à choix dans une ou plusieurs disciplines – en concertation avec les praticien·ne·s-formateurs/trices (PraFo) – articulé avec les autres UE pour moitié dans le module 2 et pour moitié dans le module 3. Ces 30 périodes équivalent à 120 heures de travail (préparation, mise en œuvre, évaluation, bilan, réalisation des « traces »).
- 2 crédits ECTS (60 heures effectives) en responsabilité partagée - M1, activités scolaires « hors cours » inclus dans le module 2 et le module 3. Seules des heures « hors cours » réalisées en présence d'élèves peuvent être comptabilisées dans ce stage.
- 9 crédits ECTS correspondent à la pratique d'enseignement servant de base empirique pour le mémoire de Master.

Les stages M1 se déroulent tout au long de l'année scolaire pour permettre une véritable immersion. Ils débutent le premier lundi du mois d'octobre et se poursuivent jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'étudiant·e-stagiaire prend contact avec la Direction de l'école concernée entre le début de la rentrée universitaire et le commencement des stages. Lors de la première semaine du semestre d'automne, le/la stagiaire rencontre ses PraFo.

Le/la stagiaire et ses PraFo conviennent de l'organisation des différentes périodes d'enseignement : plusieurs périodes d'enseignement hebdomadaires sur quelques semaines ou moins de périodes d'enseignement sur un plus long terme et cela pour chaque discipline. Ils conviennent également des objectifs de formation personnels sur la base du référentiel de compétences de la formation. Ces modalités figureront dans le rapport d'évaluation de stage.

Stages M2

En deuxième année de Master (troisième semestre), les UE de stages se répartissent de la façon suivante :

- 8 crédits ECTS (54 périodes) en responsabilité et/ou en emploi - M2 avec exploitation pour 2 crédits ECTS dans le module 1 et 6 crédits ECTS dans le module 3. Ces 54 périodes équivalent à 240 heures de travail (préparation, mise en œuvre, évaluation, bilan, réalisation des « traces »).

Pour les stages M2, deux modalités sont envisagées. Dans le premier cas, l'étudiant·e-stagiaire est engagé·e dans un CO comme titulaire d'un poste d'enseignement (jusqu'à maximum 50%) dans une ou plusieurs disciplines de sa formation. Une supervision par un·e PraFo est mise en place depuis la rentrée d'août (y compris les préparatifs de rentrée) au début des vacances de Noël. Le/la stagiaire enseigne donc dans sa propre classe, mais est accompagné·e par un·e PraFo pendant l'équivalent de 3-4 périodes d'enseignement (total 54 périodes d'enseignement). Pour des raisons de diversité d'apprentissage, il peut être demandé au stagiaire d'enseigner également dans la/les classes de son/sa PraFo.

Dans le second cas, l'étudiant·e-stagiaire n'a pas de poste d'enseignement. Un stage en suivi est mis en place de la rentrée d'août (y compris les préparatifs de rentrée) aux vacances de Noël. Le/la stagiaire enseigne dans les classes de son/ses PraFo l'équivalent de 3-4 périodes hebdomadaires (total de 54 périodes d'enseignement).

3.5 Mémoire de Master et soutenance

Le mémoire de Master (partie écrite) et sa soutenance (partie orale) représentent une charge de travail équivalant à 30 crédits ECTS. Le mémoire de Master doit respecter les exigences formelles selon les lignes directrices du Décanat (art. 65 du Règlement des études).

Les thèmes de mémoire de Master sont suggérés par les superviseurs/euses ; un processus de répartition est organisé au début des études de Master.

Un·e expert·e est sollicité·e pour l'évaluation de la partie écrite ainsi que pour la soutenance. Il/elle est désigné·e par le responsable du programme d'études.

Chaque étudiant·e est tenu de rédiger une synthèse de son mémoire de Master à destination du SEnOF et également déposée sur le site internet du Département. Ce document – qui doit être approuvé par le/la superviseur/se est remis par l'étudiant·e au plus tard une semaine avant la soutenance. Un canevas est mis à disposition des étudiant·e·s.

4 Evaluations

4.1 Dispositions générales

Un crédit ECTS représente en moyenne trente heures de travail pour l'étudiant·e. Les crédits ECTS sont attribués sur la base d'unités d'enseignement jugées suffisantes (art. 3 chif. 7 et 14 du Règlement des études).

Ce programme de formation professionnalisante requiert une présence à 100% tant pour les cours que pour les stages ; une absence de 20% maximum peut être tolérée pour de justes motifs (obligations militaires, congé de maternité, maladie ou accident) ; une requête pour toute autre absence doit être motivée par écrit à la direction opérationnelle du Centre. En cas de dépassement, l'étudiant·e ne peut se présenter à la validation et doit suivre à nouveau le cours.

4.2 Reconnaissances

Seuls les différents stages du programme d'études ainsi que le mémoire de Master ne peuvent être validés par le biais d'une reconnaissance formelle (au sens de l'art. 3 al. 5 des Directives reconnaissances).

4.3 Inscription aux unités d'enseignement et aux évaluations

L'étudiant·e doit s'inscrire pour chaque unité d'enseignement et chaque évaluation via le guichet virtuel selon le calendrier de la faculté (art. 33 et 34 du Règlement des études). Lors de l'inscription à un stage, l'étudiant·e s'inscrit directement à son évaluation afin que le résultat puisse être entré en temps voulu (même hors session). Une inscription à un stage est définitive et ne peut être annulée. Un·e étudiant·e non-inscrit·e ne peut prétendre à une évaluation.

4.4 Unités d'enseignement hors session

Toutes les unités d'enseignement relatives aux stages (y compris le cours *Gestion de classe*) sont des unités d'enseignement hors session.

4.5 Notation

Les évaluations sont notées ou font l'objet d'une décision « réussi » ou « échoué ». L'échelle de notation pour les évaluations notées se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les évaluations réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les évaluations échouées (art. 22 et 23 du Règlement des études).

Toutes les unités d'enseignement de ce programme d'études sont évaluées séparément. Chaque évaluation doit être suffisante. Les informations disponibles sur le portail Internet de l'Université et sur les fiches de cours disponibles sur le site Internet du Centre indiquent les modalités d'évaluation prévues pour chaque unité d'enseignement.

4.6 Tentatives et échec définitif

Une évaluation échouée équivaut à un échec. Une évaluation échouée peut être répétée une fois. Si l'étudiant·e ne réussit pas la deuxième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module. Sur demande auprès du secrétariat du Département l'étudiant·e peut obtenir l'accès à une troisième tentative, pour une seule évaluation et une seule fois dans chaque programme d'études de la Faculté. Si nécessaire, une session d'examens supplémentaire est accordée pour cette troisième tentative. S'il/elle ne réussit pas cette unique troisième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module. Les unités d'enseignement pour lesquelles une troisième tentative est autorisée sont précisées dans le chapitre 3.4.

Les études sont considérées comme échouées définitivement et ne peuvent être poursuivies si l'un des critères suivants est rempli :

- l'UE obligatoire n'a pas été validée lors des deux tentatives (exception faite de l'éventuelle troisième tentative) ;
- l'UE obligatoire n'a pas été validée dans les quatre sessions (exception faite du report de session en raison de conflit horaire ou d'absence justifiée) ;
- la durée maximale autorisée pour les études (selon art. 10 du Règlement des études) est dépassée.

En cas d'échec définitif dans un programme d'études, l'étudiant·e ne peut plus poursuivre ses études dans ce programme d'études pendant une période de cinq ans à partir de la session d'examens concernée (art. 24 du Règlement des études).

4.7 Stages

Fonction et but : Le rapport d'évaluation est destiné essentiellement à « faire le point » sur les progrès, les acquis et les besoins du/de la stagiaire (évaluation formative). Mais c'est aussi sur la base d'un avis explicite et commenté sur les compétences professionnelles de l'étudiant·e-stagiaire que les PraFo proposent la validation ou non des UE de stage. La proposition est ensuite transmise à la commission des stages (évaluation certificative).

Le rapport d'évaluation est un document écrit. Il poursuit trois buts principaux : analyser le parcours de formation du/de la stagiaire, dresser le bilan de ce qui a été appris, respectivement désigner les compétences qui restent encore à acquérir et les moyens d'y parvenir dans la phase ultérieure (pour le rapport des stages M1). Les PraFo et le/la stagiaire participent conjointement à son élaboration.

Contenu : Compte tenu de la variété des possibilités, des situations et des contraintes inhérentes à chaque établissement, le canevas proposé pour la constitution du rapport d'évaluation n'est pas applicable à toute situation de stage. Pour jouer pleinement son rôle de soutien à la démarche de stage, il demande à être utilisé avec souplesse et sens critique.

Le rapport d'évaluation est articulé en différentes parties : une partie descriptive, une partie de bilan de compétences, une partie prospective et une partie décisionnelle. Pour celui des stages M1, le rapport comprend également une cinquième partie : informations de suivi (qui seront transmises au PraFo des stages M2).

Ces différentes parties sont généralement élaborées conjointement par l'ensemble des PraFo et par le/la stagiaire. Pour chaque partie, des sous-parties par disciplines peuvent éventuellement être rédigées individuellement par les différentes personnes qui accompagnent le/la stagiaire. Un seul et unique document doit être déposé. La totalité du rapport doit contenir entre 18'000 et 22'000 caractères, espaces non compris.

Retour : Le rapport d'évaluation (sous format papier ou électronique mais en un seul document par stagiaire) est à transmettre à la fin de la période de stage. Les délais sont indiqués sur le site Internet du Centre.

Echec : Un stage échoué est reconduit en fonction des disponibilités dans les Cycles d'orientation ; par conséquent, l'exigence de réussite dans le délai des quatre sessions n'est pas forcément requise.

Un échec définitif à une unité d'enseignement du programme d'études entraîne un échec définitif dans le programme d'études. Un échec définitif implique une impossibilité de suivre le programme correspondant en version allemande.

4.8 Mémoire de Master

La note du module *Mémoire de Master* résulte de la moyenne des notes attribuées au mémoire de Master, partie écrite (avec pondération double) et à la soutenance. Le mémoire de Master est considéré comme réussi si la note du mémoire et la note de la soutenance sont égales ou supérieures à 4 (art. 75 du Règlement des études). En principe, un mémoire de Master déposé ne peut plus être retiré ou changé sous peine d'échec (art. 69 al. 2 du Règlement des études).

Un·e étudiant·e dont l'admission à la soutenance a été refusée est autorisé·e à remanier son mémoire de Master. Une décision motivée lui est communiquée sous forme écrite par le/la superviseur/se et un délai raisonnable lui est imparti pour remanier son mémoire de Master. Une copie de la décision doit être adressée au Décanat. Un mémoire de Master peut être remanié une seule fois. Un deuxième refus d'admission à la soutenance équivaut à un échec définitif. Lorsque la note attribuée à la soutenance est insuffisante, un échec est constaté. Le/la superviseur/se adresse à l'étudiant·e une décision écrite motivée et convoque une nouvelle soutenance dans un délai de trois mois. Un mémoire de Master ne peut être présenté plus de deux fois en soutenance. En cas d'échec définitif, l'étudiant·e n'est pas autorisé·e à poursuivre ses études dans le programme d'études *Major* concerné.

4.9 Note finale

La note finale servant de base à l'attribution de la distinction correspond à la moyenne des notes non arrondies et non pondérées des modules du programme d'études *Major* ; la note d'un module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent, hormis pour le module *Mémoire de Master* (art. 77 du Règlement des études).

5 Entrée en vigueur et dispositions transitoires

Le présent plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2025. Il s'applique à chaque étudiant·e qui commence sa formation à partir du semestre d'automne 2025.

L'étudiant·e qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent plan d'études, était déjà inscrit·e dans le programme d'études *Préparation à l'enseignement secondaire I* rejoint automatiquement ce programme d'études qui est similaire au niveau des unités d'enseignement à valider et de sa structure.

Tableau synoptique du Master DEDS

1 case
=
1 crédit ECTS

Stage

	Module 1 (18 crédits ECTS) Connaissances didactiques disciplinaires et interdisciplinaires	Module 2 (15 crédits ECTS) Connaissances socio-culturelles, socio-affectives et pédagogiques	Module 3 (15 crédits ECTS) Identité et savoir-faire professionnels	Module 4 (12 crédits ECTS) Démarche scientifique et attitude de recherche	Module Mémoire de Master (30 crédits ECTS)		
Semestre 1	F24.00000 Didactiques spécifiques	F24.00590 Didactique générale - Master	F24.00807 Gestion de classe	F24.00726 ACT et approche réflexive du métier	F24.01004 Initiation à la recherche en éducation	F24.00727 Colloque de recherche 1	
		F24.00820 Stage en responsabilité partagée	F24.00693 Stage en situations scolaires particulières et/ou difficiles	F24.00696 Stage en activités scolaires hors cours			
Semestre 2	F24.00000 Didactiques spécifiques	F24.00729 Expertise et évaluation pédagogique	F24.01044 Adolescence et scolarité	F24.00807 Gestion de classe	F24.00969 Analyse de pratiques I	F24.01042 Mesure et évaluation	
		F24.00820 Stage en responsabilité partagée		F24.00814 Stage en activités scolaires hors cours	F24.00815 Stage en situations scolaires particulières et/ou difficiles		
			F24.00754 Stage en responsabilité partagée	F24.01004 Initiation à la recherche en éducation			
Semestre 3	F24.00968 Scénario numérique didactique	F24.00862 Diagnostic et conseil pédagogiques		F24.00746 Analyse de pratiques II	F24.00745 Méthodes d'analyse de données	F24.00749 Colloque de recherche 2	
	F24.00744 Stage en responsabilité et/ou en emploi	F24.00749 École et pédagogie inclusives	F24.00863 Difficultés d'apprentissage	F24.00755 Stage en responsabilité et/ou en emploi			